



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation en alternance

Question écrite n° 44127

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les nécessités de financement des formations spécialisées des cadres pour les marchés étrangers. Il souligne l'intérêt pour la France de disposer de jeunes à même d'assurer l'expansion de notre économie dans et hors de l'Union européenne. Aussi lui demande-t-il s'il entend élargir le dispositif de la formation par alternance en faveur de la formation avec les entreprises implantées à l'étranger.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales partage les préoccupations de l'honorable parlementaire. Il semble en effet opportun de développer des formations en alternance tournées vers l'exportation, et associant des entreprises françaises implantées à l'étranger. Les modalités selon lesquelles le contrat d'adaptation pourrait être utilisé en ce sens font actuellement l'objet d'une expertise. Les partenaires sociaux, gestionnaires de ce dispositif, devraient en être prochainement saisis.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44127

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5502

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6372